

Pratiques de scolarisation de jeunes Français au Sénégal

La construction de l'excellence par le pays des « ancêtres »

*Schooling Practices of Young French in Senegal. The Construction of Excellence
by the Land of Ancestors*

Hamidou Dia



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/18955>

DOI : [10.4000/etudesafriaines.18955](https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.18955)

ISSN : 1777-5353

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2016

Pagination : 199-218

ISSN : 0008-0055

Référence électronique

Hamidou Dia, « Pratiques de scolarisation de jeunes Français au Sénégal », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 221-222 | 2016, mis en ligne le 01 avril 2018, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/18955> ; DOI : [10.4000/etudesafriaines.18955](https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.18955)

Pratiques de scolarisation de jeunes Français au Sénégal

La construction de l'excellence par le pays des « ancêtres »

Les chercheurs en sciences sociales s'intéressent depuis plusieurs décennies à l'échec scolaire des enfants d'immigrants¹ en France (Vallet & Caille 1996 ; Brinbaum & Kieffer 2009 ; Ichou 2013). Cependant des travaux récents nuancent le constat d'échec : les parcours et les positions scolaires sont très hétérogènes ; les filles réussissent davantage que les garçons ; à caractéristiques sociales et familiales similaires, ces élèves et leurs condisciples issus de la population dite « majoritaire », c'est-à-dire « ni immigrée ni issue de l'immigration », partagent une même condition scolaire globale, notamment face à l'obtention du baccalauréat (Brinbaum, Mogueu & Primon 2012). Il n'en demeure pas moins que l'expérience majoritaire est celle de l'échec.

C'est notamment le cas pour des élèves français nés de parents sénégalais. Certes, l'immigration sénégalaise en France est plurielle du fait d'une présence ancienne remontant au moins à la Première Guerre mondiale² : les différentes arrivées concernent des groupes d'individus aux caractéristiques très diverses, et sont à référer à des conditions socio-historiques variées du début du siècle dernier à nos jours : installation, d'abord, d'anciens combattants démobilisés et marins après 1914 ; puis d'étudiants jusqu'à la veille de la décolonisation ; ensuite de travailleurs que rejoignent leurs familles jusqu'au début des années 1980 ; enfin, depuis le milieu des années 1990,

1. Dans ce texte, « immigrants » désigne des Sénégalais majeurs établis en France. Ces individus peuvent bien entendu au cours de leur histoire devenir Français après l'acquisition de la nationalité. L'expression « famille immigrante » désigne les unités domestiques formées par ces Sénégalais de France. Le terme « transnational » renvoie aux pratiques de ces immigrants qui impliquent à la fois leur pays d'origine et la France (pratiques familiales, économiques, scolaires, etc.). On peut lire à ce propos P. LEVITT (2001), A. PORTES (2001).
2. La périodisation ainsi proposée vise à donner une idée de la constitution historique de l'immigration sénégalaise en France ; il reste entendu que la plupart de ces différentes catégories d'immigrants coexistent aujourd'hui.

d'hommes et de femmes qualifiés, d'entrepreneurs, d'artistes, de commerçants, mais aussi de personnes tout simplement à la recherche d'un travail (Manchuelle 2004 ; Fall 2005). La plupart de ces courants migratoires sont constitutifs par conséquent de l'actuelle communauté sénégalaise de France. Néanmoins, la diversité des trajectoires n'efface pas pour autant l'appartenance de la grande majorité des migrants sénégalais aux classes populaires françaises, souvent matérialisée par la résidence dans des quartiers des banlieues franciliennes classés sensibles ou des cités périphériques de villes provinciales (Lioré 2010). De ce fait, la carte scolaire française assigne les enfants de ces migrants à des établissements rattachés à leur lieu d'habitation où une partie importante d'entre eux font l'expérience de l'échec scolaire, voire dans certaines situations entament des carrières déviantes : vols, violences, voire prison ; souvent, ils intègrent le marché du travail à des positions similaires — et aujourd'hui moins valorisées — que celles de leurs parents naguère ouvriers, notamment dans l'industrie de l'automobile (Diop 1996).

Cet article s'intéresse à un aspect peu étudié des conséquences de l'échec des enfants d'immigrants dans le système scolaire français : le recours à une forme particulière de stratégie scolaire. En effet, des familles essaient de mettre à profit leur ancrage dans plusieurs pays pour enrayer une spirale de l'échec, pour anticiper les conséquences d'une dévalorisation des diplômes obtenus dans certains établissements de banlieue sur la poursuite d'une carrière d'étudiant dans l'enseignement supérieur ou, encore, pour améliorer l'intégration sur le marché du travail français très compétitif. Des parents essaient alors de mettre leurs enfants dans de grandes écoles privées ou publiques réputées au Sénégal.

On sait que les familles immigrantes de classes populaires participent aux mouvements transnationaux (Wagner 2007). Si leur insertion dans la mondialisation se fait de façon bien plus contrainte que pour les familles transnationales de la grande bourgeoisie, elles peuvent dans une certaine mesure tirer des ressources matérielles et symboliques de leurs liens avec un pays classé parmi les moins développés au monde et offrant peu d'opportunités au plus grand nombre, mais dont l'enseignement secondaire et supérieur s'est beaucoup développé (Sy 2011), et qui a la caractéristique d'être francophone. Envoyer des enfants poursuivre leurs études au Sénégal est sans doute une pratique (encore) minoritaire parmi les immigrants. Nous ne disposons pas de données quantitatives pour en cerner l'ampleur³. Néanmoins

3. À ma connaissance, il n'y a pas de données statistiques publiques sur le sujet. Les établissements scolaires étudiés au Sénégal ne constituent pas de données sur la question, mais au fil des discussions et des échanges avec les membres des familles et des personnels d'encadrement, les interlocuteurs attirent parfois l'attention sur ce thème. Le fait que je sois chercheur issu d'une institution française n'y est certainement pas étranger.

son existence même témoigne d'une transformation du rapport à l'école et des modalités d'ascension sociale dans un contexte de mondialisation post-coloniale. Le recours à l'instruction au Sénégal comme moyen de contourner les obstacles à l'ascension sociale en France est favorisé par certaines caractéristiques individuelles ou familiales : le niveau de diplôme plus élevé des immigrants des dernières générations ; la forte hétérogénéité sociale de certaines familles, avec des fratries qui peuvent compter à la fois un ouvrier non qualifié en France et un cadre au Sénégal. La pratique de la scolarisation transnationale est à resituer dans un répertoire des stratégies scolaires dans la France actuelle. Les dernières décennies ont été marquées à la fois par la diffusion de l'aspiration scolaire, les familles ouvrières s'excluant de moins en moins de l'école (Terrail 1990) et plus récemment par une augmentation de la concurrence se traduisant par des stratégies individuelles conduisant à une ségrégation scolaire (van Zanten 2009).

Dans ce contexte, l'article observe de quelle manière certaines familles d'immigrants, bien qu'appartenant aux classes populaires et vivant dans des quartiers ségrégués, ont pu en venir à adopter des stratégies de contournement par la scolarisation en Afrique. Il faut distinguer cet usage du pays dans un but de scolarisation des pratiques plus fréquentes et anciennes d'envoi « punitif » au pays avec un simple objectif de redressement moral.

Le texte étudie dans un premier temps l'évolution des attentes éducatives de familles immigrantes et l'ambition sociale qu'elles ont pour leurs enfants. Il décrit ensuite les processus décisionnels débouchant sur l'inscription de ces enfants français dans des écoles sénégalaises suite à un repérage de signes avant-coureurs ou un constat d'échec par les parents. Il montre ensuite comment des réseaux peuvent être mobilisés sur place, et de quelle manière les établissements sont choisis depuis la France. Enfin, il présente des parcours d'ascension sociale à partir de ces nouvelles dynamiques scolaires et professionnelles transnationales.

Cet article est documenté à partir des résultats d'une enquête ethnographique au long cours sur les migrations internationales sénégalaises conduite entre 2003 et 2013, et de recherches effectuées au Sénégal entre 2012 et 2014 sur les questions scolaires. Elles sont basées à la fois sur des entretiens et des observations. De ce fait, des familles ont été étudiées à intervalles réguliers en France, notamment à Paris et en région francilienne (Mantes-la-Jolie, Mureaux, Plaisir, Poissy, Vernouillet-Verneuil), et dans la capitale sénégalaise (Dakar), ce qui permet de situer les pratiques dans des configurations familiales et d'étudier des processus dans la durée.

Attentes éducatives⁴ de familles immigrantes : de l'ambition de mobilité sociale à l'expérience de l'échec scolaire

Les familles immigrantes sénégalaises de France développent des attentes fortes vis-à-vis de l'école, à l'image des représentations qu'elles se font du pays : une nation riche, développée, bien dotée en infrastructures scolaires dont les enseignants sont bien formés, et au sein de laquelle le diplôme ouvre la voie à l'insertion professionnelle, constituant un gage sérieux de reconnaissance sociale. Partis de chez eux la plupart du temps pour des raisons économiques, ces Sénégalais trouvent du travail en France, y fondent des familles ou font venir leurs épouses, surtout à partir du début des années 1970 (Kane & Lericollais 1975) ; ce processus est toujours à l'œuvre. Nés ou arrivés très tôt sur le sol français, les enfants sont inscrits à l'école à la fois pour répondre à l'obligation scolaire et par aspiration des familles qui l'assimilent à un vecteur d'ascension sociale, et par conséquent à un moyen pour échapper à leur condition initiale, c'est-à-dire pour une majeure partie l'appartenance aux fractions inférieures des classes ouvrières françaises (Rémy 1977 ; Timéra 1996 ; Barou 2011). Des attentes très élevées buttent alors sur la réalité de la réussite scolaire en milieu populaire, dans un contexte de concurrence aiguë face aux diplômés et à leur valorisation pour l'ensemble de la population française.

Massamba est aujourd'hui retraité dans les Yvelines où il réside la moitié de l'année, l'autre étant dédiée à un séjour au Sénégal. Il est père de huit enfants nés entre 1980 et 1997. Aucun des enfants n'a obtenu le baccalauréat ; le dernier est encore au lycée. Il en est fortement déçu et fait part de ses désillusions⁵ :

« Je suis issu d'une famille de paysans. Je n'ai pas eu la chance de fréquenter l'école. Je tenais à y amener mes enfants. Ils ont tous été inscrits. Les résultats n'étaient jamais bons. Ils ont fini par décrocher. J'allais souvent voir les enseignants. J'étais de bonne foi. J'essayais de surveiller le soir quand ils rentraient, mais je ne pouvais pas aller au-delà. Je ne savais pas lire, je ne savais pas écrire. Aujourd'hui, certains d'entre eux travaillent [...]. Ce n'est jamais régulier, ils alternent avec de longues périodes de chômage. Et y en a encore qui vivent dans mon appartement en HLM. C'est difficile [...] »⁶.

Massamba fait le parallèle avec la situation de Sénégalais de son âge, restés au pays, partageant les mêmes origines sociales que lui et qui ont été scolarisés au pays au début des années 1960 :

4. Dans cet article, nous adoptons la proposition de X. PONS et F. ROBINE (2013 : 31) : « [...] les attentes éducatives des familles — qu'on peut définir de manière générique comme l'ensemble des aspirations et des exigences des parents à l'égard de l'École en matière de réussite, d'épanouissement et de prise en charge de leurs enfants — [...] »
5. Les extraits d'entretiens mobilisés dans cette partie servent à illustrer les attentes générales des familles rencontrées sur le terrain français vis-à-vis de l'école.
6. Cet entretien a été traduit du pulaar, langue parlée par de nombreux Sénégalais, par nos soins.

« J'avais des amis d'enfance que leurs parents avaient inscrits à l'école. Ils ont bien travaillé et bénéficié des internats au pays. Ils ont réussi. Ils sont devenus par la suite de grands cadres au Sénégal, et pourtant ils étaient des enfants de paysans. Il y en a un qui a été ministre d'Abdou Diouf⁷ pendant très longtemps. Un autre a été ambassadeur. J'en connais encore un autre qui était directeur d'une grande société nationale. Donc j'ai pensé que mes enfants pouvaient avoir les mêmes parcours en France, une fois qu'ils étaient à l'école. Je pensais qu'au moins ils allaient tous avoir leur diplôme et obtenir de bonnes situations. Je ne sais pas ce qui s'est passé, mais je pensais qu'il suffisait de travailler pour y arriver. »

Aujourd'hui âgé de 66 ans, Massamba affiche sa réticence vis-à-vis de l'école et s'inquiète pour certains de ses petits-enfants :

« Je me fais du souci pour eux. Mes enfants qui sont leurs parents ne croient pas du tout à l'école. Ils pensent que les jeux sont faits à l'avance. Certains d'entre eux sont maintenant conscients de l'importance de l'école, mais ils disent que les choses se jouent ailleurs. Je pense qu'ils vont mieux suivre ce que font leurs enfants, ils savent au moins lire et écrire, enfin je crois ! Mais ils ont déjà d'autres problèmes à gérer, c'est-à-dire obtenir un emploi durable. »

Massamba pense que sa situation à son arrivée en France à la fin des années 1960 était meilleure que la condition actuelle de ses enfants demeurés longtemps à sa charge et qui peinent à stabiliser une situation professionnelle qui a partie liée à leur échec à l'école et à leur difficile insertion. Il est d'autant plus préoccupé que c'est une situation partagée par la totalité de sa progéniture. La situation de cette famille doit en partie certainement à son éloignement des codes scolaires et à l'impossibilité de nouer un dialogue conséquent avec le personnel d'encadrement. Elle résulte aussi des conditions d'existence et d'habitat dans une ville de banlieue très stigmatisée, peu propice au travail scolaire à domicile.

Pape est aujourd'hui âgé de 60 ans. Il habite dans la même ville que Massamba, qui me l'a présenté. Il est titulaire d'une licence de lettres modernes obtenue au Sénégal au milieu des années 1970. Exclu de l'université de son pays pour fait de grève à l'époque, il se rend en Côte-d'Ivoire où il enseigne pendant deux années avant d'arriver en France en 1979. Après plusieurs mois de recherche infructueuse pour enseigner dans le secondaire, il postule et se fait embaucher dans l'automobile. Pendant l'été 1982, il part se marier au pays, puis fait venir son épouse. Ils ont quatre enfants nés entre 1983 et 1992. Les deux premières filles ont obtenu le baccalauréat, puis se sont inscrites à l'université : l'aînée titulaire d'une licence en administration économique est employée dans une mairie ; la seconde après deux années d'histoire est devenue agent de contrôle à la SNCF. Un des fils a réussi un baccalauréat professionnel et travaille comme agent de vente dans une société de téléphonie ; le dernier a obtenu le baccalauréat mais a préféré tout de suite travailler : il est préparateur de commande pour une grande

7. Abdou Diouf, aujourd'hui âgé de 77 ans fut le deuxième président de la République du Sénégal de 1981 à 2000.

chaîne de restauration. Les enfants de Pape ont des parcours que l'on peut considérer comme relativement réussis, dans la mesure où ils sont diplômés et pour certains de l'université. Néanmoins, Pape a un sentiment d'échec qu'il explique en ces termes :

« J'ai un niveau licence. Je misais beaucoup sur les études de mes enfants. Je souhaitais pour eux de meilleures carrières que la mienne. J'ai beaucoup investi dans leurs études. Je les aidais beaucoup, notamment en français. Ils étaient très bons en français, c'est ce que disaient d'ailleurs leurs professeurs. Mais ils avaient des problèmes dans d'autres disciplines... les matières scientifiques. C'était général au niveau de leur collège. Mais je ne pouvais pas changer. Avec la carte scolaire, on ne pouvait pas. Sinon, il fallait des réseaux que je n'avais pas. Il leur fallait des lycées plus mixtes, plus ouverts où ils pouvaient côtoyer des enfants de "Français" d'un meilleur niveau. Et puis je n'ai pas tout de suite compris le système des grandes écoles, les écoles préparatoires, les concours. Or, il faut pouvoir préparer les enfants à ça dans le contexte actuel. À la limite, je peux dire que mes enfants sont juste instruits, mais leurs études ne leur ont pas servi à grand-chose. Je gagne mieux qu'eux leur vie en étant ouvrier avec un diplôme qui n'est pas du tout reconnu en France, bon il n'a pas compté quoi [...] »⁸.

La relative réussite scolaire est tempérée par ce que ce parent se représente comme étant un échec, au regard des filières d'études choisies par les enfants qui ne relèvent pas de disciplines dominantes pouvant déboucher sur des carrières prestigieuses et reconnues sur le plan social. La situation des enfants est aussi perçue comme telle eu égard à leurs débouchés professionnels : il n'y a pas d'évolution professionnelle par rapport au père, qui voit même dans le niveau de leur salaire la marque d'un déclassement. Cette perception est partagée aussi par les enfants qui actent le décalage entre leurs aspirations scolaires et la réalité des parcours qu'ils ont connus. Le dernier fils de Pape, employé dans la restauration, présente lors de l'entretien raconte la mobilisation familiale autour de ses études pendant les années de sa scolarisation :

« Je suis déçu pour moi-même et pour mon père. Mais surtout pour lui. Il n'arrêtait pas de nous parler des possibilités que nous avons, nous instruire dans un pays riche, qui peut donner plein d'opportunités. Il nous poussait, il nous parlait de grandes carrières. Par contre on a vite perçu le problème des sœurs et de notre frère. Mes parents ne pouvaient nous aider pour les études supérieures. Il fallait travailler, c'est pour ça que je me suis dit, si c'est pour finir comme les sœurs ou le frère, mieux vaut arrêter tout de suite et essayer de gagner de l'argent. Papa m'a fait beaucoup d'histoires quand j'ai voulu arrêter. »

Dans les récits des enquêtés, l'école n'est pas en cause ; les familles croient en ses vertus éducatives, au rôle que l'institution scolaire peut jouer dans les trajectoires des enfants, et surtout dans sa reconnaissance par la société dans laquelle ils vivent. Ils sont conscients de sa fonction dans le

8. Entretien avec Pape, en français.

processus d'intégration professionnelle. Néanmoins, les résultats de cet investissement ne correspondent pas soit avec les attentes, soit avec la mobilisation des familles : piètres performances scolaires ; difficulté à valoriser des diplômes produits par des formations subalternes dans la hiérarchie des classements entre filières parfois ; dans tous les cas, expérience d'un ressenti d'échec dans le contexte français. C'est avec cette expérience commune que certaines familles se mettent à la recherche d'autres solutions qu'elles pensent trouver dans le pays d'origine.

L'expérimentation d'une mobilité scolaire : processus décisionnels

Une partie importante des Sénégalais de France, à l'instar d'autres immigrants développent des liens très forts avec leur pays d'origine à travers toute une gamme d'activités économiques, politiques et religieuses bien documentées (Lavigne-Delville 1991 ; Rives 2010 ; Kane 2011). En revanche, les dynamiques éducatives entre les lieux d'installation et le Sénégal sont peu connues. Les expériences d'échec scolaire voire l'entrée dans des carrières déviantes amènent certaines familles à envisager le pays d'origine comme une seconde chance pour ces enfants en optant pour les inscrire dans des établissements d'enseignement secondaire. Les décisions relatives à ce choix de mobilité éducative qui prend les traits d'un retour au pays font cependant l'objet d'âpres discussions impliquant des personnes au-delà du couple parental. Elles sont parfois très conflictuelles, car mettant en jeu divers intérêts au sein des ménages en France, mais au-delà également.

Massaër et Khoudia vivent actuellement en région francilienne : le premier a aujourd'hui 56 ans, la seconde 48 ans. Il est arrivé en France en 1982 ; elle l'a rejoint en 87 à l'âge de 22 ans. Massaër est titulaire d'un Brevet des collèges obtenu au Sénégal. En France, il fait une formation et devient menuisier. Khoudia est aide-soignante. Mariés, ils sont parents de quatre enfants : le plus âgé a 32 ans, la dernière 24 ans. Les trois premiers enfants ont tous suivi l'essentiel de leurs études secondaires au Sénégal à la fin des années 1990 et au début des années 2000. L'idée est d'abord venue de l'épouse Khoudia, qui a le sentiment d'être débordée par le cumul des contraintes professionnelles et domestiques. Elle s'inquiète en outre des notes de ses enfants, et l'évolution de la situation du quartier où ils vivent ne la rassure guère : certains jeunes quittent l'école et s'engagent dans des carrières déviantes. Elle propose par conséquent à son mari de les inscrire au Sénégal, à la Patte-d'Oie, quartier de classes moyennes de la ville de Dakar. Ses deux parents y vivent : son père fait de l'import-export, alors que sa mère tient un restaurant dans un célèbre marché de Dakar. Massaër s'y oppose pendant un an au motif qu'il ne veut pas que ses enfants s'éloignent de lui, qu'ils vivent avec leurs grands-parents maternels, qu'ils s'inscrivent dans les collèges et lycées de Dakar dont il a mauvais souvenir pour avoir décroché de l'école après avoir échoué deux fois à l'examen du baccalauréat.

Il pense aussi que l'apprentissage du pays risque d'être difficile pour les enfants, ne maîtrisant pas la langue et étant habitués à vivre dans un appartement avec leurs seuls parents, ne voyant d'autres membres de la famille au sens large en France que de façon occasionnelle. De plus, il nourrit l'appréhension d'un possible transfert substantiel de ressources financières de son ménage francilien vers sa belle-famille, sous couvert de moyens d'éducation pour ses enfants au pays. Les divergences s'aiguisent face à ces positions antagonistes, et le conflit ouvert déborde le ménage. Massaër mentionne ouvertement la solution du divorce avec garde des enfants. Les médiations arrivent à apaiser la situation. Khoudia manœuvre autrement en se rendant au Sénégal où elle rencontre sa belle-famille : elle leur expose la situation financière en France qui l'oblige à travailler pour participer à la vie de son couple, mais aussi pour subvenir à ses besoins, parle de l'environnement social de son quartier et donne l'exemple d'enfants de connaissances communes plus âgés que les siens, et qui se sont retrouvés dans une impasse à la fois scolaire et professionnelle. La famille de Massaër, notamment son père et son frère aîné, banquier ayant fait lui-même une partie de ses études en France, interviennent pour l'amener à se ranger à l'avis de la femme. Le frère aîné de Massaër, banquier, se porte garant du suivi, côté paternel, des enfants une fois arrivés à Dakar, la capitale du Sénégal. Il s'engage même à trouver les écoles pour leurs études. C'est au terme de ses longues tractations que les trois premiers enfants de Massaër et Khoudia se sont rendus au Sénégal. D'après les entretiens croisés des deux parents, les enfants eux-mêmes se sont ralliés difficilement à la décision en soulignant d'abord qu'ils ne connaissaient pas bien le pays, ensuite en leur opposant, notamment le fils aîné, le paradoxe de vouloir les envoyer dans un pays qu'eux-mêmes avaient cherché à quitter.

Les péripéties qui ont jalonné le processus conduisant à la mobilité des enfants vers le Sénégal donnent à voir une série de paramètres ressortissant à la fois du contexte français et de celui du pays d'origine, et ayant leur poids dans le positionnement aussi bien de l'épouse, du mari, de l'entourage amical en France et des enfants, que des familles respectives des deux parents. Ces facteurs extra-scolaires pèsent sur l'orientation donnée à l'éducation des enfants. En effet, l'initiative vient de la femme nourrissant une crainte d'un échec scolaire et social de ses enfants, au regard de l'environnement de son quartier francilien. Bien entendu, elle se préoccupe de ses enfants ; mais on peut aussi faire l'hypothèse qu'elle se soucie de sa réputation, étant données les représentations de la société sénégalaise concernant le statut des femmes, et notamment leur responsabilité entière et exclusive dans la réussite ou l'échec de leurs enfants ; on estime que c'est du comportement de la mère et de son investissement dans la relation conjugale et familiale que dépend le devenir des enfants⁹. S'ils échouent, c'est donc de sa faute.

9. Un célèbre proverbe wolof, langue de communication principale au Sénégal, dit : « *Liggey yu ndey, añu doom* » (proposition de traduction : « Telle mère, tel enfant »).

Cette pression s'accroît en situation d'immigration lorsque la femme vit seule avec son mari, en l'absence d'autres membres de la parenté. Mais l'initiative de Khoudia est contrecarrée pendant un bon moment par la représentation que le mari lui-même se fait de son statut et de sa relation avec sa belle-famille. Il a fait venir l'épouse en France ; il est le principal pourvoyeur des ressources du ménage : c'est donc de lui que doit provenir la décision. Ensuite, confier les enfants à sa belle-famille signifierait pour ses parents non avertis des tenants et aboutissants de la situation un renversement des rôles sociaux : ce serait le signe que sa femme tient le ménage¹⁰. De plus, si les enfants demeurent auprès des parents de Khoudia, la famille de son mari qui bénéficie des transferts d'argent réguliers de Massaër penserait que la part la plus importante des ressources du ménage est destinée aux parents de son épouse. Cette hypothèse renforcerait la conjecture qu'il vit sous la coupe de sa femme. Conscients de cette situation, les amis du couple en France assurent la médiation conjugale de manière à ce que l'un et l'autre gardent la face.

Le voyage au Sénégal et la rencontre avec la belle-famille montrent surtout le sens tactique de Khoudia. Elle a conscience que le refus initial de son mari de concéder à l'envoi des enfants au Sénégal est en partie lié à l'appréhension que ce dernier nourrit vis-à-vis de sa famille, si elle venait à apprendre que c'est sa femme qui est à l'origine de l'initiative, et qui veut en plus que les enfants soient confiés à sa propre famille dakaroise. Khoudia trouve un allié de taille dans sa belle-famille, en la personne du frère aîné de Massaër, banquier dont le double statut de plus âgé de la fratrie et de contributeur important dans la vie matérielle de la parenté localement installée à Dakar pèse sur les grandes décisions familiales. Le ralliement de celui-ci à la position de sa belle-sœur fait basculer le rapport de forces : il est sensible à l'argument éducatif et scolaire, lui-même produit de la méritocratie à la sénégalaise ayant bénéficié d'une bourse pour faire ses études en France après son baccalauréat au milieu des années 1970 et aujourd'hui figure sociale respectée pour son parcours dans son lignage. Instruit et ouvert à l'actualité, il comprend l'argument des difficultés scolaires des enfants dans les quartiers périphériques des banlieues françaises. Il prend surtout la responsabilité de chercher les établissements. Il ne se contente pas de faire montre de son statut au sein de la fratrie mais s'implique, ce qui donne de la résonance à sa position, à laquelle son jeune frère Massaër se joint finalement. Il verse un argument supplémentaire au dossier : les enfants pourront retourner en France, une fois achevées les études secondaires ; dans son raisonnement ils seront mûrs pour se dégager de certaines influences négatives et

10. Sur le confiage et la circulation des enfants en Afrique, on peut lire S. LALLEMAND (1993), M. PILON (2003). Marc Pilon fait le lien entre confiage et scolarisation, notamment en relation avec les « migrations scolaires » d'élèves et d'étudiants ruraux qui sont hébergés en ville. Ici, on élargit la perspective à la situation transnationale.

pourront relativiser leur condition de marginaux en France comparativement à ce qu'ils auront vécu au Sénégal.

L'examen de la prise de décision de la mobilité pour études des enfants de Khoudia et de Massaër permet d'éclairer des processus éducatifs impliquant des immigrants sénégalais, indiquant une série de paramètres en fonction desquels les délibérations peuvent être faites au sein des familles. Il montre surtout la complexité de l'environnement relationnel et social multi-situé pesant sur les décisions d'envoi des enfants au pays des ancêtres. Ces choix qui ne vont pas de soi et engagent des discussions passionnées, voire des conflits entre les membres adultes des familles, nécessitent aussi une capacité à actionner à distance des contacts utiles pour l'identification d'écoles aux réputations différentielles.

Mobilisation des réseaux et choix des établissements

Dans les cas rencontrés, l'option de changer de pays d'éducation repose sur deux objectifs : le premier est la création d'un environnement susceptible de prémunir les enfants contre les déviances rendues plus probables par la vie dans certains quartiers de banlieue en France, objectif reposant sur la représentation selon laquelle le mode de vie au Sénégal dans l'espace de la parenté élargie offrirait l'opportunité d'un contrôle plus serré sur les activités des personnes mineures ; le second est d'amener les élèves en situation d'échec ou en marge de l'école en région francilienne à s'engager dans une dynamique d'investissement, voire d'excellence scolaire grâce à une inscription dans des établissements d'enseignement secondaire publics ou privés réputés au Sénégal. Ces collèges et lycées sont souvent très demandés : les résultats aux examens sont très bons ; le personnel d'encadrement est expérimenté ; les contacts avec les parents d'élèves ou les adultes tuteurs sont très suivis ; l'internat est proposé dans certains cas aux élèves qui bénéficient ainsi d'un environnement studieux (Sy 2013). Une telle situation oblige les parents sénégalais vivant en France à disposer de réseaux sur lesquels ils peuvent s'appuyer sur place pour mener à bien le projet de mobilité scolaire de leurs enfants.

Sangoné et Selbé habitent dans un quartier du nord de Paris depuis 30 ans. Ils ont sept enfants : les deux aînés ont connu la prison suite à des actes de délinquance au milieu des années 1990 et alternent des périodes de chômage de longue durée et des emplois à durée déterminée. En 2002, toute la famille se rend en vacances au Sénégal, dans la région de Thiès, au centre-ouest du pays d'où les deux parents sont originaires. Le but du voyage est de faire découvrir aux enfants la vie en Afrique et de leur permettre de faire connaissance avec le segment de parenté resté dans le terroir d'origine. L'un des frères de Sangoné est professeur de mathématiques dans un très grand lycée de Dakar, et donne aussi des cours privés dans deux autres lycées privés. Pendant ces vacances de 2002, Sangoné se retrouve

avec son frère Damel, le mathématicien, dans la vaste concession familiale. Ils restent ensemble pendant 24 jours et échangent des nouvelles de façon approfondie sur leurs situations familiales respectives. Sangoné parle naturellement des problèmes de comportement rencontrés par ses deux premiers fils, et fait part à l'époque de la situation de son troisième enfant, une fille, des quatrième et cinquième qui sont des garçons. Les deux derniers de la fratrie sont âgés en 2002 de 6 et 3 ans. Damel lui suggère de faire en sorte que les deux garçons scolarisés en toutes premières années du collège (c'est-à-dire les quatrième et cinquième enfants) reviennent au Sénégal. Il suggère également de laisser la fille avec sa mère, car trop jeune selon lui pour vivre une expérience de séparation avec ses parents. En sa qualité de professeur dans un grand lycée public du Sénégal, il prend sur lui l'engagement de les inscrire et de les suivre. Il dit que pendant les vacances d'été les enfants peuvent toujours retourner en France. Sangoné et Selbé reviennent fin août 2002 à Paris et commencent à réfléchir sérieusement à la suggestion de Damel. Selbé est partante mais, en tant que mère, est réticente à l'idée de laisser au loin ses enfants. Néanmoins, Sangoné parvient à la convaincre. En 2003 donc, Déthiélaw (13 ans) et Sakoura (11ans) partent non pas à Thiès dans la région d'origine, mais à Dakar où leurs parents (Sangoné et Selbé) prêtent à Damel (le mathématicien) la maison qu'ils ont construite à la Cité Soprim (quartier de Dakar) en 1999. De ce fait Damel qui louait un studio à Dakar où il restait pendant la semaine avant de regagner le week-end la ville de Thiès où vivaient son épouse et ses deux enfants, rejoint définitivement la capitale sénégalaise où il peut se concentrer sur ses tâches d'enseignement et sur l'encadrement des deux neveux venus de France ainsi que de ses propres enfants. Sangoné en est très satisfait :

« J'ai beaucoup hésité. Mais finalement mon frère m'a convaincu. Il les a pris, les a inscrits dans le lycée où il enseignait. Le matin, il les amenait dans sa propre voiture. Mes enfants se sont mis à aimer les études. Ils ont commencé à faire de bons résultats. Ils rentraient l'été en France. Ils disaient que c'était difficile sans nous, mais ils ont fini par comprendre. Ils ont tous les deux obtenu le bac scientifique sénégalais. Ils sont revenus en France où ils ont bénéficié de bourses de leur pays. Mon frère les a bien conseillés pour leur orientation. »

Déthiélaw et Sakoura sont tous les deux aujourd'hui informaticiens en région parisienne. Ils ont gardé de bons contacts avec leur oncle Damel qu'ils ont invité en France pour des vacances.

La famille de Sangoné et Selbé s'est par conséquent appuyée sur le frère du premier à la fois acteur important de l'école en tant que professeur de lycée, donc maîtrisant les codes scolaires, et jouant lui-même de son influence pour inscrire ses neveux — en dépit de leurs performances initiales faibles en France — dans cet établissement d'excellence dakarais très disputé. Damel s'investit aussi en tant qu'encadrant scolaire, mais endosse les habits de tuteur familial ; cet arrangement transnational lui permet aussi d'accéder à un logement mis à sa disposition par son frère établi en France

et de réunir son ménage au complet, lui qui partageait sa vie entre Dakar et Thiès. À long terme, l'arrangement lui a ouvert un espace d'agrément européen, dans la mesure où ses neveux désormais réinstallés dans leur pays, la France, l'invitent à venir y passer ses vacances. Ainsi, on peut dire que le capital économique accumulé au pays par Sangoné et Selbé leur ont permis de réactiver leur capital social¹¹ dakarois, ce qui a nourri chez les fils une accumulation de capital culturel qui semblait inaccessible en France.

D'autres configurations peuvent se présenter, en termes de contacts et de types d'écoles. Par exemple, il en est qui jettent leur dévolu sur les écoles privées très développées au Sénégal. Elles ont aussi leurs hiérarchies et leurs classements qui sont connus des Sénégalais de l'intérieur et d'ailleurs. Baïdy et Ramatoulaye vivent dans un pavillon d'un quartier d'une ville mal réputée des Yvelines. Le premier a 47 ans, la seconde 38 ans. Ils ont trois enfants âgés aujourd'hui de 16, 14 et 11 ans. Baïdy est titulaire d'un DESS en géographie obtenu en France à la fin des années 1990. Le jeune frère de Baïdy, Ousmane, vivant au Sénégal, a un beau-frère qui fait partie du personnel d'encadrement d'un des lycées catholiques privés les plus prestigieux de Dakar. La belle-famille d'Ousmane fait partie des familles catholiques les plus influentes de Dakar. Baïdy qui est acteur dans le mouvement associatif en France n'a jamais trouvé un emploi à la hauteur de ses qualifications¹². Son épouse, Ramatoulaye, titulaire d'une licence de lettres modernes, est employée dans une mairie. Tous les deux, venus en France pour faire des études, ont le sentiment de vivre un déclassement. Baïdy à travers son association rencontre sur le terrain des enfants en situation de quasi-décrochage, voire d'échec. Après plusieurs années de réflexion, le couple décide de sonder à travers la belle-famille du frère de Baïdy la possibilité d'inscrire leurs deux premiers enfants dans ce lycée privé dont les diplômés font partie de l'élite sénégalaise. Les places y font l'objet d'une compétition serrée entre les parents désireux d'inscrire leurs enfants. Grâce au frère de sa belle-sœur, Baïdy trouve des places à la fois dans l'école et dans son internat : en raison du différentiel de monnaies entre l'euro et le franc CFA, le couple parvient en 2011 à payer l'inscription annuelle ainsi que les frais des internats. À présent, les enfants sont au Sénégal depuis quatre ans et suivent selon leurs parents une bonne scolarité. Sur place, ils sont suivis par Ousmane, le frère de Baïdy ainsi que par son beau-frère, membre lui-même du personnel d'encadrement du lycée. De ce fait, les parents envisagent de les laisser continuer leur scolarité au Sénégal jusqu'en classe de terminale. Leur projet est de les ramener en France au moment d'entamer les études supérieures, dans l'espoir que le détour sénégalais permettra aux enfants d'intégrer plus tard des formations prestigieuses à la fois sur le plan académique et du point de vue social.

11. C'est-à-dire les relations qui peuvent leur être utiles au Sénégal.

12. Sur le déclassement des diplômés africains en France, on peut lire A. GUËYE (2001).

Ces parents ont organisé la scolarité de leurs enfants au Sénégal en fonction du crédit professionnel et éducatif dont jouit l'enseignement privé catholique sénégalais connu pour dispenser un enseignement de qualité et contraindre les étudiants à une certaine discipline de travail dans le cadre de l'internat (Bianchini 2004). Disposant eux-mêmes de capitaux scolaires en ce qu'ils sont diplômés de l'enseignement supérieur, même si leurs emplois ne correspondent pas à leurs formations, ils ont conscience du rôle classificateur de l'école, et se mobilisent pour garantir une scolarité honorable à leurs enfants en visant des établissements sénégalais qui demeurent encore la chasse-gardée des élites politico-administratives et des détenteurs de capitaux économiques locaux. Les enfants sont inscrits dans cette école privée grâce essentiellement à l'alliance que noue la famille avec un lignage catholique influent. L'activation de ce lien permet de contourner l'un des critères de sélection affichés par cet établissement privé : les bons résultats scolaires. Les enfants de Baïdy et Ramatoulaye bénéficient alors d'un double parrainage au Sénégal : d'abord familial avec Ousmane ; puis scolaire en la personne du beau-frère de ce dernier. Ils sont donc encadrés au sein et en dehors de l'école.

Ainsi, ces projets de scolarisation des enfants dans le pays d'origine sont développés à l'aide de réseaux de divers statuts mobilisés pour en faciliter la matérialisation, et même, la réussite.

Les effets scolaires et professionnels du détour par le pays d'origine

Les retours organisés par les parents de ces jeunes Français visent, outre la prévention contre l'échec scolaire irrémédiable et son corollaire, l'entrée dans des trajectoires de chômage chronique — voire de délinquance —, l'assimilation d'une culture de travail plus en phase avec les attentes de l'école, et par la suite l'amorce d'une dynamique d'excellence dans un environnement social et professionnel exigeant à la fois pour les qualifications et pour l'entrée sur le marché de l'emploi, qu'il soit national ou international. En optant pour l'inscription de leurs enfants dans des établissements réputés dans le pays d'origine, publics ou privés, les familles d'immigrants sénégalais dessinent clairement des ambitions en termes de résultats scolaires et de devenir professionnel de leurs enfants. Ce faisant, ces immigrants essaient d'éviter qu'une phase majeure de la scolarité des enfants se passe en France, c'est-à-dire les années de collège et de lycée, où les élèves vulnérables à plusieurs influences voient souvent leurs études hypothéquées par un double effet de leur lieu de résidence — dans les banlieues populaires et pauvres franciliennes ou dans certaines cités — et des établissements qu'ils fréquentent du fait de la fermeture de la carte scolaire difficile à contourner faute de réseaux performants à cet égard sur le territoire français. L'appartenance aux classes populaires françaises ne signifie pas que ces familles soient forcément logées à la même enseigne dans le pays d'origine. En effet,

au Sénégal les configurations familiales ne sont souvent pas homogènes, en raison d'un changement social rapide et du fait d'une pénétration encore partielle de l'école dans la société ces dernières décennies : au sein d'une même fratrie, divers profils peuvent coexister, allant du ministre au manutentionnaire, du professeur d'université au gardien d'immeuble, de l'inspecteur des impôts et trésor au paysan. C'est une telle situation qui explique que des immigrants ouvriers ou employés en France puissent disposer de relais au sein de l'élite sénégalaise pour mener à bien des projets de mobilité pour études de leurs enfants. La filiation et l'alliance rendent par conséquent possibles une mutualisation de pratiques éducatives entre Sénégalais établis ailleurs et vivant au pays. Ces combinaisons à distance permettent parfois à des immigrants en France de voir certains de leurs enfants renverser leur situation de semi-échec initial en parcours scolaires « normalisés », voire exceptionnels.

Pierre est né en 1985 à Evreux de parents venus du sud du Sénégal, des Manjack catholiques. En 1990 la famille déménage dans les Yvelines. Ils vivent dans un quartier réputé difficile : de nombreux jeunes sont emprisonnés, des bagarres sont fréquentes entre les adolescents. Son unique frère est aussi arrêté ; son père décide d'envoyer Pierre au Sénégal pendant quelques années de peur qu'il ne soit influencé par son frère aîné. Pierre arrive à l'âge de 13 ans au Sénégal où il est confié à son oncle paternel ingénieur en télécommunications vivant dans le quartier dakarois de Mermoz, lieu de résidence d'une partie de l'élite dakaroise. Il y fait sa scolarité entière dans un des plus grands lycées privés laïcs du Sénégal. Il obtient le baccalauréat avec la mention « très bien » en série scientifique. Il revient en France où il fait une classe préparatoire avant d'intégrer une école d'ingénieur. Il est recruté dans une grande entreprise française spécialisée dans l'eau. En 2011, Pierre est envoyé par son employeur au Sénégal où il est un des cadres de premier plan de la filiale — passant ainsi du statut de migrant des parents à celui bien plus enviable d'expatrié. Pierre qui gagne bien sa vie a aidé son frère aîné de quatre ans qui avait fait de la prison dans les années 1990 à monter une entreprise de nettoyage au Sénégal depuis 2012. D'après Pierre, rencontré au Sénégal en 2013 lors d'un séjour de recherche, l'entreprise de son frère fonctionne bien : elle obtient des marchés. Son frère bénéficie non seulement des réseaux de Pierre — ses anciens condisciples du lycée privé dakarois devenus de grands cadres dans de grandes entreprises locales —, mais aussi de l'entregent de son oncle ingénieur en télécommunications, lui-même devenu patron d'une société de conseils qu'il a créée. Les deux frères passent leurs vacances d'été auprès de leurs parents restés en France.

Le retour de Pierre au Sénégal qui se fait grâce aux retrouvailles avec son oncle paternel constitue donc un déclic dans sa biographie qui se métamorphose en le mettant sur les sentiers de l'excellence scolaire, puis d'une insertion professionnelle réussie, lui permettant par la suite de venir en aide à son frère aîné jusque-là perturbé par une adolescence difficile ponctuée par

l'expérience de la prison. Pierre ne nie pas la dureté de la coupure initiale avec ses parents et les premiers pas de l'apprentissage d'une vie spartiate avec un oncle parfois autoritaire :

« Au début mes parents me manquaient beaucoup. Je pleurais trop même. Ma tante me consolait. Mais mon oncle, il a été formé à la dure. C'est un Ancien. Il ne badinait pas avec la discipline, et nous étions surveillés, et sévèrement punis parfois. Il nous mettait des baffes quand on faisait des bêtises. Il m'a appris à travailler, à me fixer des objectifs. Il a fait de moi très tôt un adulte. C'était un dur, mais c'était pour mon bien. Au final, je lui suis reconnaissant. »

Maïmouna, aujourd'hui âgée de 34 ans, diplômée de communication et cadre dans une entreprise de conseils en région parisienne, est repartie au Sénégal à l'âge de 13 ans à la suite du décès de sa mère. Elle est la cadette d'une fratrie de six enfants. Ses trois frères et ses deux autres sœurs n'ont pas fait d'études poussées : les filles ont obtenu le baccalauréat mais n'ont pas fini les études supérieures entamées ; ses trois frères ont arrêté au lycée, mais tous travaillent aujourd'hui soit comme ouvriers, soit comme employés. Quand elle perd sa mère en 1994, son père la trouve tellement affectée et affaiblie qu'il décide de l'emmener au Sénégal et de la confier à la sœur de sa mère pour l'aider à surmonter l'épreuve ; les autres restent en France. Ses sœurs protestent, mais le père maintient sa décision. La tante de Maïmouna à Dakar est à l'époque conseillère en affaires étrangères. Mariée à un haut gradé de l'armée sénégalaise et mère de trois enfants, elle accepte de s'occuper de Maïmouna. Instruite, émancipée, elle paraît celle qui, de son lignage, est la plus apte à s'occuper de l'éducation d'une fille venue de France. La nièce souffre les premières années de sa séparation brutale avec sa mère, mais s'installe progressivement dans une « relation fusionnelle » (Maïmouna *dixit*) avec sa tante. Maïmouna est inscrite dans le même lycée public prestigieux de Dakar que les autres enfants de la tante. Son père essaie d'envoyer de l'argent à la tante pour les frais de son éducation, mais la nouvelle famille de Maïmouna refuse. Après le baccalauréat obtenu avec la mention « bien », sa tante lui conseille de poursuivre des études supérieures en France où ses deux premiers enfants sont partis poursuivre leur formation. Elle s'engage à lui payer les études avec l'aide de son mari, la mettant au même rang que leurs enfants biologiques. Maïmouna rentre donc en France et s'inscrit dans un département d'information et de communication dans une grande université parisienne. Elle obtient ses diplômes et se marie avec le fils aîné de la tante venu trois ans avant elle en France faire des études d'informatique. Elle est dans la foulée embauchée dans une grande entreprise de conseil en communication. Elle vit avec son mari dans la banlieue ouest-parisienne et garde le contact avec sa famille biologique francilienne, son père et les cinq autres membres de sa fratrie. Maïmouna envisage d'aller dans les prochaines années au Sénégal ouvrir une entreprise de conseil en même temps que son mari y monterait une entreprise d'informatique.

Certes initialement, ce n'est pas un projet de retour éducatif qui avait été conçu pour Maïmouna par ses parents ; néanmoins, un événement douloureux, le décès de sa mère, pousse son père à imaginer une solution éducative générale pour elle : l'intégration dans la famille de sa tante au Sénégal. Néanmoins, un volet scolaire est prévu par le segment local de la parenté qui l'accueille. Bénéficiant d'un bon encadrement et de conditions matérielles favorables, elle arrive à suivre correctement ses études et finalement à retourner en France pour y obtenir ses diplômes supérieurs. Contrairement aux autres membres de sa fratrie, elle est qualifiée et exerce un métier conforme à sa formation. Elle se veut actrice de sa vie transnationale en nourrissant le dessein de fonder une entreprise au Sénégal. Le détour par Dakar a contribué ainsi à façonner une trajectoire scolaire et professionnelle qui n'est pas courante dans le milieu où elle est née. Il l'a ainsi préparée à mieux revenir à la fois dans le système d'enseignement français au niveau universitaire et à engager sur des bases solides une carrière sur le marché du travail.



Dans un environnement urbain français parfois difficile, habitant des territoires frappés par le chômage doublé souvent d'une situation de violence physique et symbolique (Bourdieu 1997 : 98-100), nombre d'enfants d'immigrants sénégalais connaissent l'échec scolaire, quittent l'école et entament des phases de marginalité sociale qui peuvent s'avérer longues, voire chroniques. Un tel état de fait interroge des familles éprouvées par les interactions avec l'institution scolaire et le cadre national français. Transnationales en ce qu'elles sont constituées à travers la migration, ces familles tentent de tirer avantage de leur ancrage dans au moins deux pays : la France et le Sénégal. C'est dans ce contexte que des solutions sont parfois envisagées pour scolariser les enfants dans le pays d'origine lors d'une période cruciale de leur vie : l'adolescence. Un projet de mobilité pour études prend ainsi forme : les élèves doivent passer leurs années de collège et de lycée au Sénégal dont le système éducatif très inégalitaire offre un réseau d'établissements d'enseignement secondaire publics et privés sélectifs et amplement disputés par les familles de l'élite sénégalaise. Dans ces écoles d'excellence et souvent de l'entre soi bourgeois du pays d'origine, les enfants bénéficient d'un bon encadrement pédagogique créant les conditions de résultats scolaires largement au-dessus de la moyenne nationale.

Ainsi le retour des enfants vise à les soustraire à un environnement scolaire et territorial français parfois hostile pour les engager dans une dynamique de réussite éducative et finalement sociale. Cependant le contexte sénégalais lui-même fait que ce projet de mobilité exige la mobilisation de ressources réticulaires et parfois financières rarissimes. Cette migration scolaire n'est pas envisagée de façon définitive ; elle est pensée comme un détour, car si un segment de l'enseignement secondaire sénégalais répond

à des standards internationaux du point de vue de la qualité de l'éducation, les universités, elles, sont décriées à cause d'une série de dysfonctionnements qui jurent avec l'univers ouaté des collèges et lycées avec internat où sont inscrits des enfants d'immigrants : effectifs pléthoriques, personnel d'encadrement insuffisant et distant, échecs massifs et grèves chroniques des étudiants, des élèves, des enseignants et des personnels administratifs et techniques (Gomis 2013 ; Goudiaby 2014). Ces détours permettent aux enfants de s'inscrire dans une dynamique d'appropriation des normes et de la discipline requises par l'école et ils y développent un rapport plus serein, moins conflictuel avec l'institution scolaire. Se prenant au jeu de l'école et de ses règles, ils finissent par avoir de bons résultats et une perspective de succès à la fois pour les études et l'intégration professionnelle. De cette manière, une construction d'une excellence transnationale articule en deux temps la vie entre la France et le Sénégal. L'enseignement secondaire sénégalais constitue une sorte d'incubateur ; les études supérieures en France viennent couronner une démarche volontariste et ambitieuse de promotion scolaire et sociale. Ces dynamiques scolaires et professionnelles bousculent le classement international des systèmes éducatifs : les jeunes élèves français quittent leur banlieue pour rejoindre des écoles fonctionnant selon des standards internationaux dominants dans le pays d'origine de leurs parents ; contrairement à un mouvement plus connu, celui d'étudiants africains vers la France à la recherche d'une meilleure formation (Niane 1992 ; Fall 2010). L'excellence à rebours constitue ainsi, dans certains cas, un horizon pour des enfants cantonnés dans leur banlieue, et pour des familles que leur position socioprofessionnelle et leur lieu de vie situent parmi les classes populaires, mais qui ne sont pas sans ressources culturelles et sociales. Par conséquent, l'idée de détour permet de renouveler les réflexions sur les mobilités en examinant les manières dont les immigrants s'investissent dans la construction des parcours scolaires et sociaux de leurs descendants en mobilisant le pays qu'ils ont quitté de façon inattendue *a priori*.

Centre Population Développement, IRD, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

BAROU, J. (DIR.)

2011 *De l'Afrique à la France. D'une génération à l'autre*, Paris, Armand Colin.

BIANCHINI, P.

2004 *École et politique en Afrique noire. Sociologie des crises et des réformes du système d'enseignement au Sénégal et au Burkina-Faso*, Paris, Karthala.

BOURDIEU, P.

1997 *Méditations pascaliennes*, Paris, Éditions du Seuil.

BRINBAUM, Y., MOGUEROU, L. & PRIMON, J.-L.

2012 « Les enfants d'immigrés ont des parcours scolaires différenciés selon leur origine migratoire », in C. BORREL & B. L'HOMMEAU (dir.), *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Paris, Insee References : 43-59.

BRINBAUM, Y. & KIEFFER, A.

2009 « Les scolarités des enfants d'immigrés de la 6^e au baccalauréat : différenciation et polarisation des parcours », *Population*, 64 (3) : 561-610.

DIOP, A. M.

1996 *Société manjack et migrations*, Paris, Éditions Presses de la SNI Jacques et Demontrond.

FALL, M.

2005 *Le destin des Africains noirs en France. Discriminations, assimilation, repli communautaire*, Paris, L'Harmattan.

2010 « Migrations des étudiants sénégalais. Impact sur le développement de leur pays d'origine », *Hommes et migrations*, 1286-1287 : 222-233.

GOMIS, S.

2013 *Analyse sociale de l'enseignement supérieur public au Sénégal*, Paris, L'Harmattan.

GOUDIABY, J. A.

2014 *L'université et la recherche au Sénégal. À la croisée des chemins entre héritages, marché et réforme LMD*, Louvain-la-Neuve, Éditions Academia-L'Harmattan.

GUEYE, A.

2001 *Les intellectuels africains en France*, Paris, L'Harmattan.

ICHOU, M.

2013 « Différences d'origine et origines des différences : les résultats scolaires des enfants d'émigrés/immigrés en France du début de l'école primaire à la fin du collège », *Revue française de sociologie*, 54 (1) : 5-52.

KANE, F. & LERICOLLAIS, A.

1975 « L'émigration en pays soninké », *Cahiers ORSTOM*, XII (2) : 177-187.

KANE, O.

2011 *The Homeland is The Arena. Religion, Transnationalism and the Integration of Senegalese Immigrants in America*, Oxford-New-York, Oxford University Press.

LALLEMAND, S.

1993 *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*, Paris, L'Harmattan.

LAVIGNE-DELVILLE, P.

1991 *Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Éditions Syros.

LEVITT, P.

2001 « Transnational Migration : Taking Stock and Future Directions », *Global Networks*, 1 (3) : 195-216.

LIORE, J.

2010 *Les enfants et les adolescents d'origine ouest-africaine à Marseille. Des identités en construction*, Saarbrücken, Éditions universitaires européennes.

MANCHUELLE, F.

2004 *Les diasporas de travailleurs soninkés (1880-1940)*, Paris, Karthala.

NIANE, B.

1992 « Le transnational comme signe d'excellence. Le processus de disqualification de l'État sénégalais dans la formation des cadres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 95 : 13-25.

PILON, M.

2003 *Confiance et scolarisation en Afrique : un état des connaissances*, Paris, Unesco, EFA Monitoring Report.

PONS, X. & ROBINE, F.

2013 « Les attentes éducatives des familles. Des fausses évidences aux vrais défis », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 62 : 69-78.

PORTES, A.

2001 « Introduction : The Debates and Significance of Immigrant Transnationalism », *Global Networks*, 1 (3) : 181-193.

REMY, G.

1977 « Du fleuve aux rives de la Seine », *Revue Tiers-Monde*, 23 (69) : 158-162.

RIVES, L.

2010 « La Goutte-D'or, succursale de l'entreprenariat sénégalais. Un espace intermédiaire dans un commerce circulatoire », *Hommes et migrations*, 1286-1287 : 138-146.

SY, H.

2011 *Démocratisation de l'enseignement. Processus, paradigmes et logiques*, Dakar, L'Harmattan.

2013 *Socialisation et violences ; Violences de l'école, violences à l'école*, Dakar, L'Harmattan.

TERRAIL, J.-P.

1990 *Destins ouvriers. La fin d'une classe ?*, Paris, Presses universitaires de France.

TIMÉRA, M.

1996 *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Paris, Karthala.

VALLET, L. A. & CAILLE, J.-P.

1996 « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble », *Éducation et Formation*, 4 (67) : 1-153.

WAGNER, A.-C.

2007 *Les classes sociales dans la mondialisation*, Paris, La Découverte.

VAN ZANTEN, A.

2009 « “Le choix des autres”. Jugements, stratégies et ségrégation scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 180 : 24-34.

RÉSUMÉ

Ce texte traite des pratiques transnationales de scolarisation dans leur pays d'origine d'enfants d'immigrants sénégalais en France. Ouvriers et employés pour la plupart, établis dans les quartiers populaires confrontés à des difficultés multifformes, ils voient leurs enfants inscrits dans les écoles françaises s'engager dans des processus d'échec. Certains parents envoient alors leurs enfants dans des établissements d'enseignement secondaire au Sénégal, à la fois pour les préserver d'un environnement peu favorable aux études, ensuite pour créer en leur faveur les conditions d'un engagement dans des dynamiques de réussite scolaire et sociale. Le détour par le pays d'origine fonctionne alors comme la recherche d'une excellence.

ABSTRACT

Schooling Practices of Young French in Senegal. The Construction of Excellence by the Land of Ancestors. — This paper focuses on peculiar schooling practices of Senegalese immigrants living in France and choosing to send their children back to the homeland. Belonging most of the time to the working classes, they are established in poor districts where they experience failure at school and at last social marginalization. To avoid such trajectories, some of these parents attempt to set up projects of mobility for studies for their children during the early phase of the secondary education. These parents settle on the most excellent public and private schools in Dakar thanks mainly to their relationship networks. Therefore this transnational detour functions as a mean to achieve a certain excellency.

Mots-clés/Keywords : France/Sénégal, enfants d'immigrants, échec scolaire, mobilités pour études, excellence/France/Senegal, immigrants children, school failure, mobility for studies, excellency.